



Déclassifié<sup>1</sup>

AS/Cult (2021) 07

23 mars 2021

Or. anglais

## COMMISSION DE LA CULTURE, DE LA SCIENCE, DE L'ÉDUCATION ET DES MÉDIAS

### Politiques du sport en temps de crise

Rapporteur : M. Carlos Alberto GONÇALVES, Portugal, Groupe du Parti populaire européen

#### Note introductive

##### 1. Portée

1. Les événements extraordinaires qui ont marqué l'année 2020 et l'évolution encore incertaine de la pandémie de covid-19 ont donné lieu à la plus importante perturbation du calendrier sportif mondial depuis la seconde guerre mondiale. Depuis plus d'un an maintenant, l'ensemble de l'écosystème sportif est bouleversé, ce qui a de graves conséquences sur le mouvement sportif de l'échelon des clubs locaux à l'échelon professionnel, et sur la durabilité du modèle européen de sport et l'intégrité du sport.

2. La suspension des compétitions et l'annulation d'activités sportives, conjuguées à des restrictions à la mobilité et aux confinements, ont entraîné d'énormes pertes de recettes, des difficultés de trésorerie, des pertes d'emploi et, pour les athlètes et les entraîneurs, un manque de soutien financier de la part de sponsors privés, de subventions publiques, de bourses et de stage. Cette situation fragilise les athlètes sur le plan moral et physique, et met gravement en péril l'intégrité du sport.

3. Le sport de masse, en grande partie paralysé, est l'un des secteurs les plus durement touchés. En Europe, le monde sportif est organisé autour de petits clubs et d'associations à but non lucratif qui jouent un rôle déterminant en permettant à de nombreux citoyens de participer à des activités sportives financièrement abordables et de pratiquer un sport ou de faire de l'exercice physique au quotidien, tout en nourrissant la participation locale et l'appartenance communautaire et en jouant un rôle social, éducatif et culturel incontestable. Ces petits clubs et associations constituent l'épine dorsale du sport européen. Cependant, de par leur nature à but non lucratif, ils ne disposent d'aucune réserve et sont les plus exposés au risque de fermeture lié à la crise, ce qui pourrait avoir des effets durables sur l'économie et la société.

4. Les nouvelles vagues de la pandémie et la lenteur du processus de vaccination sont inquiétantes et suscitent de sérieuses préoccupations quant au bien-être des personnes touchées par la crise sanitaire. Le sport pourrait aider à atténuer les effets négatifs de cette situation par le biais de mécanismes propres à favoriser la santé, la socialisation, l'éducation, ainsi qu'un sentiment général de bien-être mental et physique. Il est donc de la plus haute importance que les pouvoirs publics accordent toute l'attention requise au sport dans le cadre de l'élaboration des mesures anti-covid.

5. L'industrie du sport présente des atouts économiques et sociaux qui pourraient contribuer à faire face à la crise économique provoquée par la pandémie. Dans la seule Union européenne, le secteur du sport représente 2,12 % du PIB et 2,72 % de l'emploi, soit quelque 5,67 millions d'emplois<sup>2</sup>. Le sport utilise également plus de biens intermédiaires que la moyenne des secteurs, et génère ainsi des revenus importants dans d'autres branches. Compte tenu de la forte incidence du sport en termes d'emploi et de part du PIB, il est particulièrement crucial de protéger les postes dans ce secteur. Une récente étude de l'UE a évalué à

<sup>1</sup> Document déclassifié par la commission le 26 mars 2021.

<sup>2</sup> *Position paper on the impact of the COVID-19 crisis on the sport sector*, avril 2020.

[https://www.eurolympic.org/files/position\\_paper\\_COVID-19%20final\\_revision.pdf](https://www.eurolympic.org/files/position_paper_COVID-19%20final_revision.pdf).

15 % (47 millions d'euros) la baisse du PIB directement lié au sport et à 16 % la perte des emplois relevant du domaine sportif (845 000) en 2020<sup>3</sup>.

6. Devant faire face à de multiples urgences liées à la pandémie dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la finance et de l'économie, rares sont les gouvernements qui ont pris des mesures significatives, globales et robustes pour soutenir d'urgence le sport, mettant en péril la survie de l'activité déjà affaiblie de nombreux clubs, et risquant de conduire à l'effondrement du tissu associatif sportif de nos pays, avec toutes les conséquences graves que cela entraîne.

7. Les parlements peuvent jouer un rôle décisif en contrôlant les activités des pouvoirs publics et en les poussant à mettre en place en temps voulu des politiques du sport transectorielles efficaces. Ces politiques nécessitent une coordination aux niveaux paneuropéen et mondial. C'est pourquoi j'ai décidé de soumettre cette question de toute urgence à l'Assemblée parlementaire<sup>4</sup> et j'ai récemment participé au dépôt d'une proposition similaire au sein de mon propre parlement<sup>5</sup>, à la suite de deux autres propositions de résolution qui avaient déjà été approuvées sur la création d'un fonds de soutien au sport<sup>6</sup> et sur la reprise de l'activité sportive et la normalisation progressive des compétitions dans le contexte d'une pandémie<sup>7</sup>.

8. La pandémie étant appelée à durer encore un certain temps, l'ensemble du monde sportif (y compris les instances dirigeantes, les organisateurs de compétitions, les clubs, les propriétaires/investisseurs, les athlètes, les radiodiffuseurs, les sponsors, les prestataires et les supporters) devra trouver de nouveaux moyens d'atténuer les conséquences dommageables de la crise, préserver la pérennité du mouvement sportif européen et veiller à ce que le sport continue de prodiguer ses bienfaits à la société dans son ensemble et à chacun individuellement.

9. J'entends articuler mon futur rapport autour des trois dimensions de la gestion de crise : **réponse**, **redressement** et **sortie** de crise. J'examinerai l'impact, les mesures déjà entreprises et les prochains défis qui attendent le sport professionnel et amateur, l'industrie du sport et le sport en tant qu'activité physique et de bien-être. Les chapitres ci-dessous précisent les principaux domaines prioritaires.

## 2. Réponses à la pandémie de covid-19

10. Dès le début de la crise sanitaire en mars 2020, les autorités publiques européennes, les instances dirigeantes du sport, les organisations de supporters et les autres acteurs du sport ont tenté de limiter les dégâts tout en se conformant aux sévères restrictions sanitaires. Au départ, la plupart des pays européens ont réagi de la même manière, en limitant les rassemblements publics, en mettant en place des règles de distanciation sociale, en fermant les frontières ou en restreignant leur franchissement, en annulant les vols et en imposant des mesures d'isolement, de quarantaine et de couvre-feu. Lors du confinement instauré durant la première vague pandémique, la majorité des États ont annulé ou reporté toutes les compétitions en salle ou en plein air, les stages d'entraînement et fermé les gymnases et centres d'entraînement. À l'été 2020, plusieurs des restrictions en matière de compétition et d'entraînement ont été allégées.

11. Les réponses apportées à la deuxième vague de la pandémie de l'automne 2020 ont été plus hétérogènes et liées à l'évolution propre à chaque pays. Cependant, tous les États sont face à la même situation d'incertitude, qui devient la nouvelle « norme ». Ils sont tous confrontés aux mêmes défis, à savoir devoir simultanément limiter autant que possible les perturbations opérationnelles, maintenir les niveaux de performance des athlètes, gérer les attentes du public (spectateurs), favoriser l'activité physique pendant la pandémie et au-delà, et planifier la reprise des événements sportifs et un avenir qui, à court et long terme, pourrait s'avérer bien différent de ce que nous avons connu dans le passé.

12. Dans le cadre des travaux préparatoires de mon rapport, j'entends examiner les diverses mesures et mécanismes d'adaptation mis en place par les responsables politiques nationaux et leur efficacité, éventuellement par le biais d'un questionnaire, en vue de recenser les bonnes pratiques.

---

<sup>3</sup> *Mapping Study on measuring the economic impact of COVID-19 on the sport sector in the EU*, [https://ec.europa.eu/sport/news/mapping-study-measuring-economic-impact-covid-19-sport-sector-eu\\_en](https://ec.europa.eu/sport/news/mapping-study-measuring-economic-impact-covid-19-sport-sector-eu_en), publié le 27 novembre 2020.

<sup>4</sup> Voir APCE Doc 15189 du 26 novembre 2020, <https://pace.coe.int/fr/files/28887>.

<sup>5</sup> *Pela inclusão do desporto no acesso aos fundos do Plano de Recuperação e Resiliência e do Quadro Financeiro Plurianual 2021-2027*, <https://www.parlamento.pt/ActividadeParlamentar/Paginas/DetailIniciativa.aspx?BID=110381>.

<sup>6</sup> *Recomenda ao Governo a criação de um fundo de apoio ao desporto*, <https://dre.pt/home/dre/155939061/details/maximized>.

<sup>7</sup> *Recomenda ao Governo medidas com vista à retoma da prática desportiva e normalização gradual das competições em contexto de pandemia*, <https://dre.pt/home/-/dre/156547106/details/maximized>.

13. Les conséquences à long terme de la covid-19 sur le **sport professionnel européen** sont encore largement inconnues ; cependant, peu de secteurs ont subi des effets négatifs aussi importants et immédiats sur leur chaîne de valeur que le sport. Les conséquences sont nombreuses :

- **Perte de revenus** : les organisations sportives sont dans l'incapacité de proposer leurs services aux citoyens, notamment d'assurer les entraînements et les compétitions, de collecter des fonds par le biais de tournois, d'organiser des événements, des séminaires, des stages d'entraînement, des courses, etc. Elles ont également perdu une part importante des revenus réguliers tirés de différents types de droits, tels que les cotisations, les licences, les participations ou les abonnements.
- **Les athlètes** ont non seulement perdu une année et par là même quelques avantages financiers, mais aussi leurs entraîneurs et leur capacité à s'entraîner et à prendre part à des compétitions, ce qui a des répercussions sur leurs revenus. Certains se voient ainsi privés d'une occasion de gagner en statut et de bénéficier de financements de sources privées (sponsors) mais aussi publiques (à l'échelle locale, régionale et nationale). Les athlètes ont également perdu d'importantes sources de soutien financier (par exemple, sous la forme de bourses ou de stages) en raison de la baisse des recettes.
- **Difficultés de trésorerie** : les organisations sportives ont à faire face à des frais fixes qu'elles doivent couvrir indépendamment de la perte de leurs recettes.
- **Chômage** : on déplore des licenciements d'employés, d'athlètes, d'entraîneurs et d'autres travailleurs, en particulier ceux dont les salaires dépendent des sources de revenus susmentionnées ; la sécurité de l'emploi n'est plus de mise aujourd'hui dans le secteur du sport.
- **Les travailleurs freelance - les indépendants**, qui opèrent souvent dans le cadre de « l'économie à la tâche » et ne sont plus en mesure de fournir des services (par exemple, les formateurs), ont été laissés pour compte et ne bénéficient pas des différents types de soutien public en faveur du maintien de l'emploi dans les entreprises.
- Les organisations **ont perdu une partie importante de leur main-d'œuvre non rémunérée**, à savoir les bénévoles qui sont confinés à leur domicile ou soumis à des restrictions de mobilité.
- **Les industries directement et indirectement** liées au sport ont conscience de l'échec de beaucoup des modèles commerciaux actuels et éprouvent le besoin de changer de stratégies commerciales à court et à long terme. Ceci touche un grand nombre d'emplois et d'entrepreneurs.<sup>8</sup>

14. En outre, les secteurs connexes du commerce de détail et des services sportifs tels que les voyages, le tourisme, les infrastructures, les transports, la restauration et les médias de l'audiovisuel, ont été durement touchés, les restrictions de voyage rendant difficile pour les athlètes de concourir et pour les spectateurs de participer aux rares événements sportifs qui ont lieu.

15. La covid-19 a un impact tout aussi sérieux sur **l'activité physique et le bien-être** des citoyens européens, et en particulier sur les groupes les plus défavorisés ou vulnérables, mettant en évidence les **inégalités socioéconomiques préexistantes**. La maladie est en effet un « grand niveleur », mais aussi un verre grossissant qui révèle au grand jour et exacerbe la pauvreté et les inégalités profondément enracinées<sup>9</sup>.

16. En raison de la fermeture des gymnases, stades, clubs de fitness, piscines, studios de danse, centres de physiothérapie, spas, parcs et autres terrains de jeux, la plupart des personnes ne sont pas en mesure de pratiquer leurs activités sportives régulières en dehors de leur domicile. Dans ces conditions, beaucoup ont tendance à moins se dépenser physiquement, à passer plus de temps devant les écrans, à avoir un rythme de sommeil irrégulier, à adopter de mauvaises habitudes alimentaires ainsi qu'un mode de vie sédentaire, ce qui se traduit par une prise de poids et une perte de forme physique. Les familles à faible revenu sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des règles imposant de rester chez soi, car elles vivent généralement dans des logements précaires et des espaces plus exigus, rendant difficile la pratique de tout exercice physique. Ce défaut d'accès à des activités sportives ou des exercices réguliers peut mettre à rude épreuve le système immunitaire et la santé physique, notamment en favorisant l'apparition de maladies ou en aggravant celles existantes et la multimorbidité liées à un mode de vie sédentaire. L'impossibilité de pratiquer une activité physique ou sportive peut également avoir des répercussions sur la santé mentale, et exacerber le stress ou l'anxiété que beaucoup de gens ressentent face à l'isolement de la vie sociale normale<sup>10</sup>.

<sup>8</sup> La liste a été établie par 44 acteurs du sport, dont des fédérations sportives européennes et 18 Comités olympiques nationaux européens, ainsi que par des groupes de réflexion de premier plan qui ont signé en avril 2020 un document de position multipartite, *Position Paper on the Impact of the Covid-19 Crisis on the Sport Sector*, afin de sensibiliser aux principaux problèmes et effets auxquels sont confrontés les organisations et les individus: [https://www.eurolympic.org/files/position\\_paper\\_COVID-19%20final\\_revision.pdf](https://www.eurolympic.org/files/position_paper_COVID-19%20final_revision.pdf).

<sup>9</sup> Jonathen Grix, Paul Michael Brannagan, Holy Grimes & Ross Neville (2021) *The impact of Covid-19 on sport*, *International Journal of Sport Policy and Politics*, 13:1, 1-12, <https://doi.org/10.1080/19406940.2020.1851285>.

<sup>10</sup> <https://www.un.org/> *The impact of COVID-19 on sport, physical activity and well-being and its effects on social development | DISD (un.org)*.

17. La communauté mondiale a réagi rapidement en créant des **contenus en ligne** adaptés aux différents publics, depuis les tutoriels gratuits sur les médias sociaux jusqu'aux cours virtuels auxquels toute la famille peut participer. Ces offres en ligne permettent de faciliter l'accès à des instructeurs ou des cours qui seraient sans cela hors de portée. En revanche, les inégalités et la fracture numérique, déjà importantes auparavant, ainsi que les risques d'activité physique non surveillée et techniquement non supervisée, s'en sont trouvées aggravées. Il est primordial que les différents modules d'activité physique en ligne actuellement déployés respectent les normes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, de non-discrimination, de sécurité et de qualité, et soient accessibles à tous.

18. La fermeture des établissements scolaires et d'enseignement a également eu des conséquences dans le **domaine de l'éducation physique et sportive**, qui est un moyen efficace de favoriser la forme physique, le bien-être mental et les attitudes et comportements sociaux lorsque les populations sont confinées. Nous avons bon espoir que les responsables politiques privilégient le sport et l'activité physique, compte tenu de leurs effets positifs incontestés sur le plan social et physique. Mais si les pouvoirs publics sont livrés à eux-mêmes, les dettes nationales colossales risquent d'engendrer de nouvelles coupes budgétaires plutôt que des investissements dans l'offre de sport, aux dépens de ceux qui ont le plus besoin des possibilités de participation proposées par la communauté et de l'important retour social sur investissement qui en découle généralement. Il est donc crucial que les gouvernements européens et les organisations donatrices explorent de nouvelles pistes en vue de maximiser l'impact et la portée des mesures prises, de manière à permettre aux familles à faible revenu et à leurs enfants de pratiquer des activités sportives pendant la période marquée par les restrictions liées à la covid-19. Le sport en Europe a pour rôle fondamental de rassembler les gens, de contribuer à la stabilité sociale et de promouvoir l'activité sportive à tous les niveaux. Même si, en temps de crise, les recettes des compétitions de haut niveau qui profitent habituellement aux clubs de sport locaux diminuent, la solidarité et la cohésion sociale devraient rester au cœur des mécanismes de résilience pour surmonter la crise.

### 3. Mécanismes de redressement

19. Dans cette situation sans précédent que nous connaissons actuellement, il est essentiel que les instances dirigeantes du sport et les pouvoirs publics mettent en place un soutien rapide et approprié ainsi qu'un plan d'action clair permettant de limiter les effets préjudiciables de la crise actuelle de covid-19 sur le secteur du sport.

20. Les signataires du document de position, coordonné par le Bureau de l'Union européenne des Comités olympiques européens<sup>11</sup>, ont mis en avant les mesures de soutien suivantes :

- Veiller à ce que le secteur du sport soit éligible aux fonds destinés à la **protection des emplois, des salariés et des indépendants** contre les risques de licenciement et de perte de revenus.
- Assouplir les **règles en matière d'aides d'État**, comme c'est déjà le cas dans d'autres secteurs, afin d'accorder des allègements fiscaux aux entités et organisations qui promeuvent les activités sportives.
- Encourager les **programmes d'innovation** (de modernisation industrielle) permettant aux entreprises sportives de relever les défis sociétaux actuels.
- Accorder des **prêts pour assurer la liquidité** des clubs sportifs et autres associations du secteur par le biais d'instruments financiers européens existants (par exemple, la Banque européenne d'investissement) ou de nouveaux mécanismes créés en réponse à cette crise.
- Réorienter certains **flux de financement européens et nationaux**, notamment les fonds structurels et d'investissement européens, vers des actions favorisant le bien-être des citoyens, en particulier par le sport et l'activité physique.
- Créer des **fonds de solidarité publics et privés** pour les petits clubs sportifs et associations ainsi que leurs salariés, y compris les entraîneurs externalisés et les freelances ou travailleurs indépendants.
- Mettre au point de **nouvelles possibilités de financement** en tant que moyens innovants de promouvoir le sport et l'activité physique durant les périodes de confinement.
- Aider les **écoles et les professeurs d'éducation physique** à poursuivre leur enseignement auprès des élèves via des moyens numériques efficaces et sûrs (et capables de stimuler l'innovation), notamment grâce à des financements, des lignes directrices, des exemples de bonnes pratiques, des concessions tarifaires sur l'accès à internet, etc.

---

<sup>11</sup> Voir les notes de bas de page 1 et 5, <https://www.euoffice.euolympic.org/blog/eoc-eu-office-coordinates-multi-stakeholder-covid-19-position-paper-asking-eu-support-sport>.

- Et enfin, encourager un **mode de vie sain et actif au sein de la population active**, tant auprès des personnes qui travaillent à domicile qu'au bureau, en introduisant des solutions innovantes incitant à pratiquer l'activité physique.

21. L'Union européenne a déjà présenté un certain nombre de mesures visant à atténuer l'impact socioéconomique de la pandémie, principalement par l'intermédiaire de l'instrument d'urgence européen pour la relance (dénommé *Next Generation EU*) assorti d'un renforcement du budget à long terme de l'UE pour la période 2021-2027. La Commission européenne et le Parlement européen ont tous deux pris des mesures politiques importantes pour faire en sorte que le sport soit considéré comme prioritaire et qu'il puisse être éligible à une aide au titre du programme « *Next Generation EU* ».

22. Par ailleurs, la Commission européenne examine actuellement les possibilités de réaffecter une partie des Fonds structurels et d'investissement européens pour remédier aux conséquences de la crise. Il est capital de soutenir et stimuler un secteur du sport durable (tant public que privé) dans le cadre de divers instruments européens comme le dispositif *SURE de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence*, *l'initiative d'investissement en réaction au coronavirus (CRII)* et *l'Initiative d'investissement + en réaction au coronavirus (CRII+)*, ainsi que d'autres initiatives aux niveaux national et européen.

23. Le Parlement européen, dans sa récente *proposition de résolution sur l'incidence de la COVID-19 sur la jeunesse et le sport*<sup>12</sup>, a invité instamment les États membres à garantir que les fonds d'aide nationaux, les fonds structurels ainsi que les programmes nationaux de relance et de résilience profitent au secteur du sport, tout comme le programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé. Il a souligné que l'aide financière ne doit pas être limitée aux seuls sports attirant le plus de spectateurs ; les mesures de relance sont de la plus haute importance pour le sport de masse. Le document adopté invite également la Commission à élaborer une approche européenne permettant de faire face à cette situation et d'intégrer dans le prochain plan de travail de l'UE en faveur du sport (2021-2024) des mesures à court et à long terme destinées à aider le secteur à faire face à la pandémie. Il est précisé **qu'il incombe néanmoins aux États membres de l'UE eux-mêmes d'inclure le sport et les activités physiques dans les mécanismes nationaux de relance et de résilience afin de bénéficier de ces mesures.**

24. Face à l'abondance relative des instruments d'aide proposés par l'UE (même si pas toujours réclamés) pour atténuer l'impact de la crise sur le secteur du sport, je suis sérieusement préoccupé par **l'accès limité des États membres du Conseil de l'Europe non-membres de l'UE à des fonds de soutien similaires ou à des mécanismes de solidarité internationale.** Compte tenu des dangers qui pèsent, liés à une « sortie » à plusieurs vitesses de la pandémie en Europe, je propose d'examiner de manière plus approfondie cette question inquiétante.

25. Il me semble également nécessaire d'analyser les mécanismes de solidarité et les systèmes de soutien supplémentaires accordés par les instances dirigeantes du sport tant au sport professionnel qu'amateur pour aider les associations membres à faire face à la pandémie de covid-19, ainsi que la capacité des organisations sportives locales et autres petits clubs à solliciter ces fonds.

#### 4. Surmonter la crise

26. Toute crise peut être un mal pour un bien, et la pandémie de covid-19 permet aux autorités de tirer un certain nombre d'enseignements. À l'évidence, cette crise a contribué à révéler les défaillances de la gouvernance, l'échec des politiques, les défauts d'intégrité et un certain nombre de fractures préexistantes, en particulier dans la manière dont la situation a touché de manière disproportionnée les personnes les plus démunies<sup>13</sup>. Mais ces circonstances exceptionnelles sont aussi l'occasion d'innover, de repenser et réévaluer les priorités à long terme, un aspect que je compte explorer plus en détail.

27. Pour mettre en évidence quelques lignes d'action prioritaires, les gouvernements devraient commencer par **revoir leurs décisions d'investissement** dans le sport afin de consacrer une **part plus équitable aux sports de masse**, mais aussi considérer le **sport comme un contributeur transectoriel important à la santé et au bien-être des individus et des communautés**, et un moteur de l'inclusion sociale, de l'égalité entre les femmes et les hommes, du développement durable, de l'innovation, de la transition numérique et de la transformation verte.

<sup>12</sup> Parlement européen, Doc 2020/2864(RSP) du 4 février 2021, [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/B-9-2021-0115\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/B-9-2021-0115_FR.html).

<sup>13</sup> Jonathen Grix, Paul Michael Brannagan, Holy Grimes & Ross Neville (2021) *The impact of Covid-19 on sport*, *International Journal of Sport Policy and Politics*, 13:1, 1-12, <https://doi.org/10.1080/19406940.2020.1851285>.

28. La pandémie de covid-19 **a changé la donne** : la crise sanitaire a profondément perturbé l'organisation et la pratique du sport, ainsi que la manière dont il est vécu. Si elle a des conséquences encore inconnues, elle devrait toutefois également être **l'occasion d'apprendre, d'améliorer et de mettre en avant le rôle crucial que le sport** peut jouer dans le renforcement de la résilience des populations, des pouvoirs publics et des organisations, face à la crise actuelle et aux crises futures.

29. Il va sans dire que le **ralentissement de la propagation de la covid-19** pour la ramener à un niveau gérable est la priorité absolue de tout gouvernement. Les reports et annulations de compétitions et le recours au télétravail sont censés **changer fondamentalement le mode de fonctionnement de l'industrie du sport à l'avenir**. Le sport continuera toujours à jouer un rôle important dans la société et pourrait même contribuer à ralentir la propagation du virus grâce à une surveillance accrue et à des protocoles encore plus stricts. Mais pour l'heure, les acteurs du sport cherchent à trouver un équilibre subtil entre prospérité et protection de la santé mondiale.

30. Malgré les propos rassurants tenus récemment par le président du CIO, Thomas Bach<sup>14</sup>, selon lesquels les protocoles sanitaires rigoureux appliqués lors d'événements sportifs ont jusqu'à présent bien fonctionné et les événements sportifs n'ayant pas été le moteur de la pandémie, les Jeux olympiques de Tokyo 2020, s'ils ont lieu, ainsi que les nombreux autres événements sportifs internationaux, constitueront une véritable **gageure pour parvenir à allier sécurité et ambition**.

31. Les incertitudes liées la propagation de la covid-19 poseront des **défis considérables pour la planification des compétitions sportives**, notamment les événements réunissant des spectateurs, les organisateurs devant intégrer les éventuels reports ou annulations dus à de nouvelles flambées du virus et les conséquences commerciales, financières, psychologiques ainsi qu'en termes d'assurance et d'emploi qui en découlent.

32. Par ailleurs, s'agissant du sport professionnel, l'enquête réalisée par le Conseil de l'Europe à l'été 2020<sup>15</sup> a mis en évidence les sérieuses préoccupations exprimées par de nombreux gouvernements concernant la **transition en toute sécurité des matchs tenus à huis clos vers des compétitions organisées dans des stades pleins**, dans le plein respect de mesures sanitaires en constante évolution. Ils ont également évoqué **l'absence de normes communes (européennes ou mondiales) aussi bien sanitaires qu'en matière de distanciation** (masques, tests, vaccination, etc.), et les **problèmes financiers des clubs**.

33. J'examinerai plus en détail ces aspects et les mesures à prendre. Il est d'ores et déjà manifeste que des efforts accrus de **solidarité et de coopération entre toutes les principales parties prenantes** devront être déployés en priorité pour relever ces défis, faute de quoi cette crise ne connaîtra pas de sortie rapide. Les problèmes à l'échelle mondiale appellent des réponses mondiales. Par conséquent, cette crise doit être **coordonnée au niveau mondial grâce à l'adoption d'une approche pluri-institutionnelle intégrée**. J'estime qu'avec sa longue expérience de coopération multipartite, le Conseil de l'Europe offre une plateforme idéale pour partager des expériences et convenir d'une action commune en Europe.

34. En tout état de cause, les autorités devront veiller à ce que la santé et le bien-être des citoyens restent la priorité absolue tout au long de la pandémie. C'est pourquoi il est plus important que jamais **d'investir dans le sport et les activités physiques bénéfiques pour la santé**. Pour parvenir à une Europe saine et durable, le sport et l'activité physique doivent occuper une place bien plus importante à l'ordre du jour politique et être au cœur de toutes les politiques élaborées dans le cadre de la pandémie.

## 5. Méthodes de travail et calendrier provisoire

35. Dans mes travaux, je m'appuierai sur plusieurs sources, y compris, mais sans m'y limiter, sur les rapports, déclarations, documents politiques, communiqués de presse et autres textes des organes compétents du Conseil de l'Europe, notamment l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES) ; les données communiquées par les États membres eux-mêmes et les organisations internationales (Union européenne, organismes des Nations Unies, INTERPOL/EUROPOL) ; les instances dirigeantes du sport (CIO, FIFA, UEFA, Comités nationaux olympiques européens, fédérations sportives internationales et européennes) ; les informations pertinentes publiées par les ONG, les analyses et recherches de groupes de réflexion tels que

---

<sup>14</sup> S'exprimant lors de la 137<sup>e</sup> Session du CIO, le 11 mars 2021.

<sup>15</sup> L'impact de la pandémie de COVID-19 sur les politiques et pratiques en matière de sécurité, de sûreté et de services lors des manifestations sportives, Rapport du Comité permanent de la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football, T-TV(2020)14, 26 octobre 2020.

l'Observatoire européen du sport et de l'emploi et les universités et centres de recherche européens renommés dans le domaine sportif.

36. Je prévois d'organiser deux ou trois auditions ciblées avec quelques organisations œuvrant dans le domaine du sport et des politiques sportives, dont la première est prévue le 26 mars 2021, avec la participation des Comités olympiques européens, du Parlement européen et du Comité national olympique portugais.

37. Je compte également sur la collaboration du secteur intergouvernemental du Conseil de l'Europe et sur l'aide des membres de la commission ; je leur serais reconnaissant de bien vouloir me communiquer des informations pertinentes et détaillées concernant l'organisation, la gestion et les initiatives politiques extraordinaires dans le domaine du sport dans leurs pays respectifs au cours de la pandémie de covid-19 et, le cas échéant, pendant d'autres crises récentes que leurs pays ont traversées.

38. Dans le cadre de l'élaboration de mon rapport, je souhaite solliciter, avec l'accord de la commission, le concours de M. Joao Paulo Almeida, directeur général du Comité olympique portugais, pour m'aider à approfondir les thèmes spécifiques esquissés dans le présent document et préparer un rapport d'information sur les questions liées aux politiques sportives pendant et après la crise.

39. Le calendrier sera fixé en fonction de l'évolution de la pandémie de covid-19. À titre préliminaire, le rapport de l'expert pourrait être présenté à la commission lors de sa réunion prévue le 21 mai 2021.